

Atout rénovation de Marne et Chantereine

UNE AIDE CIBLÉE SUR LES ISOLANTS ÉCOLOGIQUES

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL « ATOUT RÉNOVATION », MIS EN ŒUVRE DEPUIS MAI 2012, EST UN DISPOSITIF ÉVOLUTIF ET INCITATIF PERMETTANT DE SOUTENIR ET DE DÉVELOPPER LES PROJETS DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS PRIVÉS SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL. SES PRIORITÉS SONT CIBLÉES : AIDE AUX MÉNAGES MODESTES, AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DE L'HABITAT, LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS INDIGNES ET DÉGRADÉS, ET AMÉLIORATION DE L'AUTONOMIE DANS LE LOGEMENT.

Par ce dispositif et sur la base d'une convention pluriannuelle conclue avec ses partenaires - ANAH, Conseils général et régional -, Marne et Chantereine attribue, de façon indépendante, des aides financières complémentaires aux projets de travaux présentés par des propriétaires-occupants ou bailleurs du territoire, tout en leur assurant une cohérence avec celles des autres co-financeurs. L'attribution des aides communautaires s'effectue selon les différentes priorités de la politique intercommunale. Depuis une décision du 4 février dernier, ce règlement intègre un bonus financier à l'emploi d'isolants écologiques sans modification de l'enveloppe budgétaire initiale.

AVANTAGE AUX PRODUITS BIOSOURCÉS

En effet, les isolants écologiques se situent dans le marché des produits et matériaux dits « biosourcés », à savoir d'origine végétale ou animale, dont les performances isolantes sont reconnues et dont les impacts négatifs en termes d'énergie grise, d'économie locale, d'environnement et de santé des usagers (professionnels et habitants) sont nuls ou faibles. Ils garantissent ainsi :

- Confort thermique saisonnier (été, hiver)
- Confort sanitaire : peu ou non toxique pour l'homme
- Production peu énergivore
- Stockage du CO2
- Propriétés hygrométriques (régulation de l'humidité des bâtiments, améliorant l'efficacité de l'isolation thermique et limitant la propagation de moisissures)
- Bonne résistance et durabilité dans le temps
- Compatibilité avec tous les modes constructifs

Cette nouvelle orientation de la Communauté d'agglomération permettra en outre :

- Un soutien indirect aux filières économiques, à leur structuration et à leur développement, notamment au niveau local
- Une sensibilisation des propriétaires et des professionnels locaux
- Une dynamisation de la formation des professionnels locaux
- L'amélioration de la qualité de l'isolation des logements du territoire
- L'amélioration de l'empreinte environnementale des bâtiments du territoire

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les produits biosourcés doivent justifier de la norme CE ou NF, et bénéficier d'un avis technique favorable du CSTB et/ou d'une certification ACERMI. Ils doivent également appartenir aux catégories suivantes :

Les isolants à base de fibres végétales :

- le chanvre : chènevotte « stabilisée », laine de chanvre (brute, vrac, rouleau, plaque)
- La laine de lin : panneau, rouleau, en vrac, en feutre
- Ouate de cellulose : vrac, granulats, panneaux
- Laine de coton issue de la valorisation des déchets textiles
- Le liège : en granulés, panneaux agglomérés
- Fibres et feutres (laine) de bois : panneaux rigides et semi-rigides

Les isolants organiques :

- Plumes : rouleaux

OÙ ET À QUI S'ADRESSER ?

- Espace Info Energie : 31, avenue de la Résistance 77500 Chelles (tél. : 01 64 72 11 73 - email : eie.marneetchantereine@idemu.org). Toutes les réponses à toutes vos questions sur ce sujet, des ouvrages d'information et des fiches techniques à disposition, ainsi que des produits physiques en démonstration.
- Sur la filière chanvre locale : « Planète Chanvre », près de Meaux (producteurs, transformateur, distributeurs) <http://www.planetechanvre.com/>
- Sur le bonus financier via le PIG : PACT 77 (01.64.09.12.72 / pigcamc@pact77.org / tous les mercredis matin à l'EIE)